

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2017

ORGANISATION JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - (N° 484)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 72

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 13

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Tout logement mis à disposition du comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques doit être rendu en bon état d'entretien et de réparation éventuelles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors même que le gouvernement répète que l'heure est à l'austérité et aux économies, sur les 6,5 milliards d'euros de budget prévu pour les jeux, les initiateurs des olympiades assurent que la moitié sera prise en charge par le comité d'organisation des jeux olympiques. Les trois autres milliards seront donc co-financés par des fonds publics et privés. Du côté public, l'État verse 1 milliard, l'Île-de-France 209 millions d'euros, la ville de Paris 145 millions, et la Seine-Saint-Denis 135 millions. En pleine crise sociale, alors que les budgets publics sont rognés dans tous les secteurs, cela représente le coût de construction publique de 25 hôpitaux de taille moyenne. Aujourd'hui, les équipements sportifs parisiens reçoivent 45 millions d'euros par an, soit environ 140 fois moins que la somme allouée aux deux semaines de jeux olympiques... Profitons de la bonne nouvelle apportée par ces jeux : preuve que lorsque des priorités politiques sont adoptées, il est possible de dégager les fonds budgétaires nécessaires ! Chacun sait l'état de délabrement de certaines cités universitaires françaises et leurs conséquences néfastes sur les conditions d'étude des étudiants. Concentrons-nous sur l'Académie de Lille, ses 150000 étudiants, ses 50000 boursiers, ses 38 résidences universitaires et ses 9250 logements. La réalité du terrain est sans appel avec des présences d'insectes, des peintures à l'abandon, ou des pièces non-isolées. Les Gouvernements successifs ont mis en place des mesures de réhabilitation, mais le caractère bâclé des travaux est souvent montré du doigt par les usagers. Par cet amendement, nous souhaitons que chaque logement universitaire mis à disposition du Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques soit rendu en bon état d'entretien et de réparation éventuelles.